

nantes

saint-nazaire

CHARTRE D'ACCUEIL DES GRANDS EVENEMENTS

Procédure d'engagement volontaire

« Spéciale hôtellerie restauration »

La Charte d'Accueil des Grands Evènements est déployée sur le territoire de Nantes St-Nazaire par le Convention Bureau et ses partenaires.

Son rôle : Informer et conseiller sur l'offre de Nantes Saint-Nazaire en termes d'accueil d'événements professionnels ; Mettre en relation les organisateurs d'événements avec les prestataires les plus adaptés à la manifestation.

La Chambre de Commerce d'Industrie de Nantes St-Nazaire, partenaire du Convention Bureau, est l'interlocuteur privilégié pour le déploiement de la Charte d'Accueil auprès des hôteliers et restaurateurs.

CHARTRE D'ACCUEIL

Objectif : Garantir un service de qualité optimale aux organisateurs et usagers des Grands Evènements professionnels organisés sur le territoire de Nantes St-Nazaire.

24 engagements s'inscrivent en complément des autres critères qualitatifs qui constituent les standards de la profession en matière d'accueil, de confort, de sécurité, de respect et de satisfaction auxquels souscrivent bien entendu par ailleurs l'ensemble des établissements de la profession. (cf. Charte d'Accueil globale)

Procédure d'engagement :

- Il s'agit d'une **démarche qualité volontaire et individuelle**.
- Vous complétez, parafez et signez un exemplaire de la présente charte et le retournez par courrier ou email à l'adresse suivante :
CCI Nantes St-Nazaire - Département Commerce Tourisme
16 Quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 NANTES cedex 4 – charlene.kloess@nantesstnazaire.cci.fr
- L'engagement dans le dispositif est valable pour une année civile, à compter du 01/01/2017. Il est renouvelable par tacite reconduction au bout d'un an, sauf notification express de votre part par email à charlene.kloess@nantesstnazaire.cci.fr.
- Si vous ne souhaitez pas signer la charte, nous vous remercions de nous le faire savoir explicitement en répondant à cet email, afin de ne pas faire l'objet de relances de notre part.

Document de 2 pages à retourner signé et parafé à :

CCI Nants St-Nazaire - 16 Quai Ernest Renaud
CS 90517 - 44105 NANTES cedex 4 – charlene.kloess@nantesstnazaire.cci.fr



nantes

saint-nazaire

CHARTRE D'ACCUEIL DES GRANDS EVENEMENTS

Procédure d'engagement volontaire
« Spéciale hôtellerie restauration »

Chaque professionnel de l'hôtellerie et/ou de la restauration s'engage à respecter en toute occasion les articles décrits ci-après :

HEBERGEMENT

Article 1 : Les tarifs hôteliers sont garantis par des allotements jusqu'au jour de l'évènement après contractualisation avec les partenaires.

Article 2 : L'hôtelier accepte que les réservations soient éventuellement pilotées par une centrale de réservation.

Article 3 : Le programme et le visuel de l'évènement envoyés par les organisateurs seront affichés pour les clients.

Article 4 : Une offre de produits bio et équitables sera à disposition au sein de l'établissement.

RESTAURATION

Article 1 : L'établissement s'engage dans une valorisation des produits de gastronomie régionale et peut être adhérent à une démarche de qualité (Maître restaurateur, Tables de Nantes, Saveurs de Bretagne, Cuisinerie Gourmande, Restaurateurs de France... etc...)

Article 2 : Une information dédiée au programme de la manifestation sera affichée (diffusée en amont).

Article 3 : Des offres commerciales pourront être proposées aux participants de l'évènement.

L'établissement hôtelier et/ou restaurateur, signataire de cette charte :

Etablissement :

*(Typologie à préciser
hôtel ; restaurant...)*

Nom du signataire :

Contact/ mail :

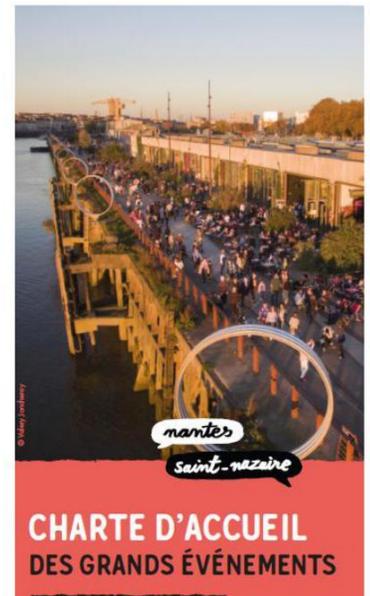
(envoi infos congrès)

Téléphone :

Date :

Signature :

Cachet :



Document de 2 pages à retourner signé et paraphé à :

CCI Nants St-Nazaire - 16 Quai Ernest Renaud

CS 90517 - 44105 NANTES cedex 4 – charlene.kloess@nantesstnazaire.cci.fr

